



PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu les 8 et 9 juillet 2003 sur le CAMPUS de FOUILLOLE

sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE,
Président de l'Université

▪ Membres élus présents :

(collège A)

MM.	OUENSANGA Alex, JANKY Eustase, CLERGEOT Henri,	VIRASSAMY Georges, BERNABE Jean, DAVIDAS Lionel,
-----	--	--

(collège B)

MM.	THERESINE Christian, JASOR Yves, VALMORIN Vincent, ALIN Christian, MAURIN Alain <i>(présent le 9 juillet)</i>	KOUADIO Fily, LINGUET Laurent, SAINT-CYR Philippe, CONFIANT Raphaël, L'ETANG Gerry,
-----	---	---

(collège IATOS)

Mmes	CAZALON Marie-Noël LESCS Marie-Claude	M.	PORTECOP Olivier
------	--	----	------------------

(collège Etudiants)

Mlles	RAMASSAMY Sandrine JEAN-BAPTISTE Marie-Danielle	
MM.	CABRION Gérard ZENON Georges POGNON André	PETIT David DURANTY Malik LOUISON Daniel EUTROPE Jean-Pierre

Personnalités Extérieures

Mme	PIERRE-JOSEPH Alice
M	STRAZEL Francis

▪ Membres élus ayant donné procuration :

Collège A

MM.	NAKOULIMA Ousseynou à OUENSANGA Alex, BRETON JEAN-MARIE à OUENSANGA Alex, CELIMENE Fred à VIRASSAMY Georges, BURAC Maurice à DAVIDAS Lionel
-----	--

Collège B

M.	DANIEL Justin à SAINT-CYR Philippe GRIVELET Stéphane à CONFIANT Raphaël
----	--

Collège IATOS

Mme	TARADE Yolaine à LECS Marie-Claude
M.	MARBOT Alain à PORTECOP Olivier

Collège Etudiants

M.	SALOMON Axel à DURANTY Malik
Mlles	BEDOT Murielle à DURANTY Malik COUCHY Gerty à RAMASSAMY Sandrine

Personnalités Extérieures

M.	GLAUDE Vital Max à PIERRE-JOSEPH Alice
----	--

▪ **Membres élus absents :**

(collège A)

MM. PHAN Duc-Loï,
JEAN-BAPTISTE Georges,
MAILLE Claude,

(collège B)

MM. PERROT Sébastien

(collège IATOS)

M. JOSEPH Yvon

(collège Etudiants)

M.	DARIBO Ralph	
Mlle	FRANCOIS Taha	
MM.	CABRION Gérard	PETIT David
	ZENON Georges	DURANTY Malik
	POGNON André	LOUISON Daniel
		EUTROPE Jean-Pierre

Personnalités Extérieures

MM.	THENARD Christian, DEDE Henri-Claude, LAVENTURE Miguel, PARIZE Lucien, DOQUIN Patrick,	MM.	HO TEN YOU Joseph, DELUGE Maxence, De JAHAM Roger, TOUSSAY Hervé, SALA Georges-Henri,
-----	--	-----	---

▪ **Invités présents :**

Rectorat

M. CHARDON Jean-Pierre, Recteur de l'Académie de la Guadeloupe,
Chancelier coordonnateur

Conseils Centraux

MM. LOUIS Maxime, Vice-Président du Conseil Scientifique
NARAYANINSAMY Jacky, Vice-Président du CEVU

CUR

M. BERNARD Didier, Vice-Président du CUR Guadeloupe

Administration Générale -
Cabinet

MM VALDEVIT Bruno, Agent Comptable,
NABAJOTH Eric, Directeur de Cabinet
HANOT Boris, Chef de la DAJ
Mlle LORI Delphine, Responsable Formation des personnels IATOSS, chargée
du secrétariat

Services Communs

Mmes BERNABE Marie-Françoise, Directeur du SCD,
MORAVIE Rose-Marie, Directeur du SEPFC,
SALOMON Christiane, Directeur du SUMPPS,

IUFM

M. DORVILLE Max, Directeur de l'IUFM de Guadeloupe

▪ **Invités absents :**

Rectorat

MM. MORABITO Marcel, Recteur de l'Académie de la Martinique
BELLEGARDE Jean-François, Recteur de l'Académie de la Guyane

Administration Générale

Mme FEBRER Francine, Secrétaire Général

Services Communs

Mme BERCION Sylvie, Directrice du SCUIO

IUFM

MM. PRIMEROSE Antoine, Directeur de l'IUFM de Guyane,
PAGO Gilbert, Directeur de l'IUFM de Martinique,

Le quorum atteint, la séance du 8 juillet débute à 9h50.

MOT DE BIENVENUE :

Après avoir salué l'assistance, et avant d'aborder l'ordre du jour, le Président souhaite informer l'assistance de sa longue séance de travail du 03 juillet avec l'Inspection Générale. Cette rencontre a permis d'aborder les grandes lignes du futur rapport de Mesdames SOULAS et VEDRINE.

Malgré le caractère très confidentiel de ce rapport, non définitif, le Président a obtenu du Ministère l'autorisation d'en dévoiler les principales conclusions au CA. Aussi, il souhaite que la confiance qui lui a été accordée ne soit pas trahie par la divulgation, notamment dans la presse, des quelques passages dont il prendra lecture.

Trois parties structurent le rapport de l'IGAEN :

1. La situation financière et comptable de l'UAG ;
2. L'organisation tripolaire ;
3. Les recommandations.

Le Président propose d'aborder, au cours de la matinée, le point concernant la situation financière et comptable. Les deux autres points, correspondant au débat sur la refondation de notre Etablissement, seront examinés dans l'après-midi.

- La situation financière et comptable de l'UAG

Au préalable, le Président indique que ce thème ne fera pas l'objet d'un débat et qu'il dispose d'un délai pour répondre aux conclusions de l'IGAEN.

En substance, sont mentionnés dans ce rapport les nombreux signaux d'alerte concernant les problèmes budgétaires, qui d'ailleurs, avaient déjà été abordés dans le rapport du CNE :

- La conduite d'une politique budgétaire dépourvue de rigueur ; les responsabilités sont partagées ;
- La répartition budgétaire : réouverture de crédits ;
- Les crédits ouverts ne sont pas totalement consommés ;
- De multiples causes importantes expliquent les déficits ;
- Aucun contrôle des régies d'avances et de recettes n'est réalisé ;
- Aucune maîtrise dans la gestion des recettes qui, de plus, sont sur-estimées.

Aussi, afin de reconstituer l'historique des finances de l'UAG, le Ministère met à disposition de notre Etablissement, dès septembre prochain, Monsieur BUSQUET (CASU).

Le Président termine ce point en précisant que seule la rigueur est l'attitude à adopter si l'Etablissement veut améliorer sa situation.

- L'ORDRE DU JOUR :

Lecture est faite, par le Président, de l'ordre du jour. Il propose d'ajouter aux questions diverses les points suivants :

- La réinformatisation du SCD, validation de la demande DOCUP pour la BU Martinique ;
- La désignation du remplaçant de Monsieur DAUMAS au CA de l'IUFM ;
- Le financement des activités sportives du SUAPS ;
- L'autorisation d'ouverture de la Licence professionnelle Management des organisations option Management Qualité (SJE en Martinique) – intégré aux points « Propositions du CEVU » ;
- L'affectation des personnels IATOS dans les nouvelles structures accueillant les DEUG Histoire et Lettres ;
- La présence effective de l'IREM dans l'UB Recherche ;
- Des informations sur le logiciel Jefyco ;
- Le point d'avancement du dédoublement du PCEM1 en Martinique ;
- Les problèmes de factures avec l'éditeur Ibis Rouge ;
- Le problème de la répartition des crédits de fonctionnement ;
Il demande l'autorisation au CA d'ôter le point 4 concernant la désignation des membres de la Commission des Moyens. Il en explique les raisons par la nécessité d'étudier plus en détail les recommandations de l'IGAEN.
- La sécurité sur le Campus, suite à l'agression d'un étudiant au CROUS il y a quelques semaines.
Le Président rappelle alors que ce point été abordé au CEVU le 7 juillet et le sera de nouveau lors du CHS du 10 juillet.

Approbation du PV du 6 juin 2003

Le Président informe le Conseil des conditions très particulières dans lesquelles ce PV a été réalisé : absences de Madame HERVE, du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint, qui ont eu pour conséquence de demander, à pieds levés, à Mademoiselle LORI de rédiger le PV. Le Président tient à la remercier et rappelle la difficulté d'un tel exercice en l'absence de toute expérience similaire.

Quelques modifications sont apportées sur ce PV :

- un résumé des interventions des étudiants, portant sur la refondation de l'UAG ;
- celle de Monsieur BERNABE, portant sur la refondation de l'UAG ;
- celle de Monsieur ALIN, portant sur l'absence de débat profond et long au sujet de l'UFR de STAPS au sein du CA de l'UAG.

Le Président décide de soumettre l'approbation du PV du 06 juin 2003 au prochain CA.

Election du VP Etudiant

Monsieur NARAYANINSAMY rappelle que le principe d'un Vice-président étudiant (VPE) est intégré au statut de l'université depuis 2001 : élection par le CA d'un second Vice-président issu du collège des usagers. Mais les modalités de sa désignation et ses attributions n'ont jamais été précisées.

Monsieur NARAYANINSAMY propose pour sa désignation les modalités suivantes :

- Etre étudiant membre du conseil ;
- Election par tous les membres du conseil à la majorité absolue des votants au 1^o tour, à la majorité relative au 2^o tours ;
- Le mandat est de deux ans, renouvelable une fois ;
- Les candidats présenteront leur projet de mandature avant le vote et dans un temps identique ;
- L'assemblée des élus étudiants, issue des trois conseils de l'UAG, cherchera à dégager un consensus sur une candidature.

Sont proposées, dans le cadre de sa mission, les attributions suivantes :

- Organiser et coordonner les élus étudiants : préparer, organiser et présider la réunion des élus étudiants aux trois conseils ;
- Membre de droit de la commission permanente du CA ;
- Rôle de médiation « étudiant – administration » dans certaines situations ;
- Explorer en liaison avec le Vice-président du CEVU les voies et moyens pour la création d'un bureau de la vie étudiante conformément à la circulaire du 29 août 2001.
- Contribuer à l'organisation de l'accueil des nouveaux étudiants (connaissance de l'université et des sites universitaires en liaison avec le SCUIO - IP) ;
- Contribuer à des actions spécifiques d'intérêt général, comme par exemple :
 - Accroître la mobilité internationale des étudiants par une action de vulgarisation sur les bourses de mobilité en liaison avec le BRI ;
 - Actions de sensibilisation auprès des étudiants sur des problèmes particuliers en liaison avec les services concernés de l'UAG (SUMPPS, Hygiène et Sécurité,...).

Les modalités et les missions du VPE sont approuvées à l'unanimité par le CA.

Le Président procède à un appel à candidatures aux fonctions de Vice-Président Etudiant. Messieurs DURANTY Malik et EUTROPE Jean-Pierre se présentent. Un temps de parole de 5 minutes est accordé à chacun pour présenter leur profession de foi.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

- Candidat EUTROPE :10 voix
- Candidat DURANTY : 29 voix
- 2 bulletins blancs

Monsieur DURANTY est donc élu Vice-Président Etudiant.

Désignation des étudiants, membres du CA :

➤ A LA COMMISSION PERMANENTE DU CA :

Liste proposée et adoptée par le collège des étudiants :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| ▪ DARIBO Ralph (973) | CABRION Gérard (971) |
| ▪ DURANTY Malik (971) | LOUISON Daniel (973) |
| ▪ RAMASSAMY Sandrine (972) | PETIT David (971) |
| ▪ EUTROPE Jean-Pierre (972) | JEAN-BAPTISTE Marie-Danielle (972) |

Cette liste est approuvée à l'unanimité.

➤ A LA SECTION DISCIPLINAIRE DU CA :

Liste proposée et adoptée par le collège des étudiants :

- | | | | |
|--------------------------------|------------------|--------------------|-------|
| ▪ POGNON André | <i>suppléant</i> | COUCHY Gerty | (972) |
| ▪ JEAN-BAPTISTE Marie-Danielle | <i>suppléant</i> | RAMASSAMY Sandrine | (972) |
| ▪ DARIBO Ralph | <i>suppléant</i> | LOUISON Daniel | (973) |
| ▪ DURANTY Malik | <i>suppléant</i> | ZENON Georges | (971) |
| ▪ EUTROPE Jean-Pierre (972) | <i>suppléant</i> | PETIT David | (971) |

Cette liste est approuvée à l'unanimité par le collège des étudiants.

Le Président souligne la maturité dont font preuve les élus étudiants et notamment le consensus dégagé dans le choix des différentes candidatures.

➤ AU CONSEIL DE LA DOCUMENTATION :

Liste proposée et adoptée par le collège des étudiants :

- BILAS Philippe (971)
- LOUISON Daniel (973)
- JOACHIM Yannick (972)

Cette liste est approuvée à l'unanimité.

Le Président fait remarquer que ces étudiants siégeront dès le 9 juillet, 14 heures, au Conseil de la Documentation qui se tiendra au SCD – section Guadeloupe.

Point sur la situation à l'UFR de STAPS
--

Le Président informe les membres du CA que Monsieur OUENSANGA, Administrateur Provisoire, est amené à poursuivre sa mission. Les élections du 30 juin dernier, à l'issue de 4 tours, n'ont pas permis de dégager une majorité absolue (statut UFR de STAPS). Les résultats obtenus sont identiques sur les 4 tours de scrutins : Madame CARTON, 8 voix ; Monsieur CALIXTE, 7 voix ; 1 bulletin blanc.

Après avoir rappelé que le point concernant le STAPS apparaissait à tous les CA depuis près d'un an, même si cela figurait souvent dans les derniers points de l'ordre du jour, le Président ouvre le débat :

Monsieur CLERGEOT aborde le problème de la majorité absolue rendue obligatoire dans le statut de cette UFR et rappelle que la majorité des statuts des composantes intègre la notion de majorité relative au second ou troisième tours.

Monsieur OUENSANGA précise que la question avait déjà été posée à Monsieur HANOT (Division des Affaires Juridiques de l'UAG) à laquelle il avait répondu que cela n'était pas possible en période d'élection d'autant qu'il fallait au préalable un vote du CA de l'UFR.

Madame PIERRE-JOSEPH attire l'attention du Conseil sur la crédibilité de l'UAG dans ce dossier. Elle regrette le non-respect du suffrage électoral, les dérapages médiatiques de cette affaire et les erreurs de communication de la Présidence. Elle formule le vœu que la communauté respecte les principes démocratiques quels que soient les résultats du prochain scrutin.

Monsieur JANKY s'interroge sur les moyens offerts au déblocage de ce scrutin et propose au Président de prendre l'avis du Ministère.

Monsieur EUTROPE demande un compte rendu sur la situation de l'UFR de STAPS. Il souhaite que les étudiants soient préservés de ces querelles et puissent suivre leur cursus normalement.

Monsieur DURANTY, allant dans le sens de Monsieur EUTROPE, affirme qu'il est nécessaire de retrouver une situation normale. La confiance doit être rétablie avec la communauté estudiantine de cette composante.

Monsieur ALIN fait le constat d'une année très difficile pour l'UFR. Il a fait le choix de ne pas briguer un nouveau mandat de directeur par souci d'alternance. Il s'étonne de l'appréciation différente des services juridiques de l'Université quant aux modalités d'élection du Directeur, regrette l'absence de réponse à de nombreux courriers adressés au Président et évoque une désinformation liée à un manque de compétence juridique de l'administration. Il rappelle que les statuts de l'UFR sont à refaire, que l'appel de la décision du tribunal administratif porte sur la sous évaluation du corps des enseignants et que cela pose le problème de la parité des collèges des professeurs et des maîtres de conférence.

Malgré ces difficultés, il informe les membres du CA que cette UFR garde une bonne promotion de DEUG et vient d'avoir 11 candidats admis sur 17 admissibles au CAPEPS.

Monsieur VIRASSAMY rappelle le cadre réglementaire très contraignant de cette situation. Il appartient aux membres du CA de cette composante de prendre leurs responsabilités quant à la révision du statut de l'UFR, seul moyen de débloquer la situation. Il compte sur le travail de l'Administrateur Provisoire qui permet de retrouver une certaine sérénité.

Monsieur VALMORIN interpelle Monsieur ALIN et lui rappelle qu'il n'a jamais respecté son droit de réserve notamment dans les médias. Un vif échange se poursuit et provoque la sortie de Monsieur BERNABE choqué par cette dérive verbale.

Le Recteur, Chancelier des Universités, informe les membres du CA qu'il a présenté ce dossier au Ministère. Dans le cas d'une situation de blocage d'une UFR, ce qui est exceptionnel, deux voies sont à l'étude : soit une administration provisoire, soit une intervention directe du Ministre (acte extrêmement rare). Il précise qu'il a reçu les deux parties en litige et insiste pour que la sérénité reprenne le dessus, d'autant que les bons résultats de l'UFR au CAPES sont un indicateur important. L'accalmie constatée depuis plusieurs mois doit être préservée et permet d'engager rapidement de nouvelles élections.

Après 20 minutes de débat, le Président conclut ce point en apportant quelques précisions : il précise que depuis le 10 juin 2002, son Directeur de Cabinet et lui-même ont reçu, quasiment de manière hebdomadaire, les deux parties de ce conflit. Personne ne peut reprocher une quelconque politique de l'autruche. Cette situation demeure complexe et la compétence d'un Président d'Université a des limites. Sur le recours administratif, le Président reconnaît que le Tribunal administratif a plutôt jugé sur la forme que sur le fond. Il rappelle la réponse du service juridique du Ministère qui confirme la validité des statuts et qui fait état d'une erreur glissée dans le Code de l'Éducation. Le Président insiste sur le fait qu'une erreur ne fait pas le droit.

Monsieur ALIN interpelle le Président sur ce point précis et rappelle que le recours est engagé sur la parité des collèges des professeurs et des maîtres de conférence.

Le Président confirme que le Ministère a été consulté sur diverses solutions depuis le début de ce conflit. Une UFR ne peut pas se diriger seule et la démission de Monsieur CALIXTE a été un acte important. Cette décision a permis une évolution positive des comportements.

Le Recteur, appelé à d'autres obligations, souhaite aux membres du Conseil un bon travail et de bonnes vacances avant une rentrée qu'il prévoit difficile.

Le Président prend lecture d'un courrier des Comités de grève de Guadeloupe, Guyane et Martinique demandant à être reçus au CA, le 9 juillet au matin.

L'assemblée accepte le principe et le Président propose de les recevoir à 8h30.

Approbation des propositions du CEVU

Monsieur NARAYANINSAMY présente les propositions du CEVU du 4 juin 2003 qui devaient être vues lors du CA du 6 juin dernier.

Les modalités de gestion des exonérations des droits d'inscription sont abordées. Monsieur NARAYANINSAMY précise que la date du 10 octobre 2003 a été retenue comme date limite de demande d'exonération.

Monsieur EUTROPE se fait le porte-parole des inquiétudes des services sociaux quant à une date limite si avancée. Il propose que soit adoptée une rédaction plus souple et souhaite des informations sur le processus d'exonération.

Monsieur NARAYANINSAMY lui répond que cette date ne devrait pas poser de problème dans la mesure où il s'agit uniquement d'une date limite de dépôt et de début du traitement des dossiers. Il précise que la décision d'exonération peut être prise par le Président dans une fourchette de 0% à 10% des effectifs, sur proposition d'une commission.

Après un débat sur la collaboration entre les UFR et le SEPFC dans le cadre des formations impulsées par ce dernier, le Président retient que toutes les formations seront adossées aux UFR et que les enseignants intervenant en formation continue passeront devant la Commission de spécialistes.
Il s'engage à organiser une réunion de travail avec la DPE quant au suivi et à la transmission des fiches des enseignants aux Commissions de spécialistes qui doivent être consultées dans le recrutement de ces formateurs.

Enfin, le Président termine sur la voie de la déconcentration / décentralisation de la formation que souhaite prendre l'UAG ; voies tracées dans le rapport de Madame BERNABE et soulevées dans celui de l'IGAEN qui trouve une véritable lourdeur quant au fonctionnement.

Monsieur JASOR évoque la *Licence professionnelle Energétique et environnement* qui comprend deux volets : un volet énergétique assuré par les enseignants du Département de Physique ; un volet environnement assuré par les enseignants du Département de Chimie. Il souligne que le Département Chimie n'a jamais été saisi de la totalité de ce dossier.

Le Président signale qu'il n'appartient pas au CA de l'Université de revenir sur un avis du Conseil de l'UFR SEN et propose que ce problème soit soumis au conseil d'administration de la composante.

Le Président soumet les propositions du CEVU au vote du CA.
Les propositions du CEVU sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur VIRASSAMY informe le Conseil que la *Licence professionnelle Management des organisations option Management de Qualité* a été habilitée par le Ministère. Il ajoute que les problèmes de logistique et de financements sont résolus.

Le Président soumet l'ouverture de cette licence à l'approbation du CA.
L'ouverture de la Licence professionnelle est validée par CA.

Dans le même cadre, Monsieur LINGUET souhaite que le CA se prononce sur l'ouverture à la rentrée prochaine de la *Licence professionnelle Protection de l'environnement*. Cette licence habilitée pour une ouverture à la rentrée 2002 avait été reportée suite à un encadrement insuffisant aujourd'hui résolu.

Le Président soumet l'ouverture de cette licence à l'approbation du CA.
L'ouverture de cette Licence professionnelle est validée par CA.

Monsieur NARAYANINSAMY rappelle qu'à la rentrée 2003 neuf Licences Professionnelles seront dispensées à l'UAG.

Approbation des propositions du Conseil Scientifique

Monsieur LOUIS rappelle les principaux points du relevé de propositions du CS plénier du 5 décembre 2002 :

- Les difficultés du SCD concernant le coût élevé de la documentation recherche ont été prises en compte ;
- Les prix de thèse n'ont pu être mis en place à cause d'un manque de temps et de critères des jurys non suffisamment affinés. Le CS souhaite mettre en place ces prix de thèse à la rentrée 2003 ;
- L'Annuaire de la Recherche se présente sous forme de pochettes contenant des fiches pour une mise à jour aisée et régulière, qui est d'ailleurs en cours.

Monsieur LOUIS profite de rappeler que certains responsables d'équipe n'ont toujours pas répondu à la demande de mise à jour. Il espère néanmoins que l'Annuaire sera opérationnel pour octobre prochain.

- « La recherche s'affiche en Guyane » : le Conseil Régional de la Guyane et l'UAG, en collaboration avec des organismes de recherche, ont décidé d'organiser, en Guyane, cette manifestation qui se déroulera durant les « Assises de la Recherche » les 2, 3 et 4 octobre 2003.

A ce propos, l'UAG, à travers le Conseil Scientifique, prendra en charge le déplacement d'une dizaine de jeunes chercheurs des Antilles vers la Guyane qui souhaitent participer au concours.

Ensuite, il évoque les principaux points du relevé de propositions du CS plénier du 5 juin 2003 :

- Le prochain CS (fin 2003) arrêtera la liste définitive des équipes de recherche ;
- Le CS propose que le directeur de l'Ecole Doctorale participe aux réunions du CS.

Vu l'heure avancée, le Président propose la pause déjeuner.

Reprise des travaux à 15h10.

Monsieur THERESINE aborde le problème des équipes de recherche non reconnues par le Ministère. Il constate que le relevé de décision du 5 juin 2003 n'offre pas une présentation très claire.

Monsieur LOUIS rappelle la procédure : lors de la préparation du contrat quadriennal, toutes les équipes de recherche vont à l'expertise nationale, d'où une reconnaissance au CS. Ensuite, ces équipes sont reconnues par le BQR (soutient les publications, les colloques et les actions scientifiques). Mais les équipes non reconnues peuvent, dès les 3^{ème} et 4^{ème} années du contrat quadriennal, présenter un dossier au CS pour engager cette reconnaissance.

Monsieur VALMORIN désire connaître la nature des publications.

Monsieur LOUIS répond qu'il s'agit de revues ou d'ouvrages des équipes de recherche de l'Université et que sont également pris en charge les frais de traduction et d'édition de certaines revues scientifiques nationales pour lesquelles les participations sont payantes.

Le Président soumet les propositions du CS aux voix qui sont adoptées avec une voix contre.

Compte tenu du retard pris en début de séance, le Président propose de passer directement au point concernant la refondation de l'UAG.

Réflexions sur la refondation de l'UAG : les grandes orientations

Le Président donne le canevas du débat :

- Monsieur NABAJOTH fera une synthèse des échanges du CA du 6 juin 2003 ;
- Madame BERNABE, chargé de mission, interviendra ;
- Le Président informera du point de vue de l'IGAEN sur ce sujet ;
- Le débat s'instaurera par la suite afin de dégager les grandes orientations à proposer à la fin de l'année 2003 et qui pourront être approfondies lors du prochain CA.

- Intervention de Mr NABAJOTH

Monsieur NABAJOTH fait un bilan des débats du dernier CA. Après un débat d'une grande dignité, où la participation active des étudiants a été appréciée, trois principes ont été retenus :

1. Veiller à mettre l'étudiant au cœur du dispositif ;
2. Se donner les moyens de fonctionner ensemble ;
3. Faire apparaître un territoire universitaire différent de nos territoires respectifs.

La refondation de l'UAG repose ainsi sur un certain nombre de principes actés par les précédents conseils :

1. La parité entre les pôles ;
2. La nécessité d'une réorganisation administrative qui pourrait prendre deux grandes formes :

- a) Une politique de déconcentration : du centre vers les pôles pour une décision rapide ;
- b) Une nouvelle répartition des compétences : la décentralisation :
 - Compétences des CUR fonctionnant différemment en fonction de la localisation géographique ;
 - Délégation de signature, de pouvoir et de compétences sur les pôles ;

Dès l'instant où l'on s'engage dans cette optique, alors que l'on souhaite que l'étudiant soit au cœur du dispositif, un accompagnement sur l'offre de formation (« territoire universitaire ») doit se faire à travers une réflexion délicate au cours du dispositif LMD. C'est un challenge pour l'établissement.

- Intervention de Madame BERNABE

Madame BERNABE rappelle que le travail sur le projet de refondation a débuté depuis mai 2003. La rencontre des groupes de travail en Martinique le 30 juin dernier, celle du VP-CUR Martinique et de la communauté permettent une présentation de l'avancement de la réflexion.

Elle souligne que l'UAG souhaite travailler sur trois pôles différents et être vraiment une seule université. Cela entraîne beaucoup de contraintes, de concertation et un grand consensus.

Elle pose trois questions :

- Quels sont les signes forts que nous pourrions donner à la communauté universitaire, que nous avons pris pour travailler dans le cadre de cette déconcentration, qui montreront le souhait de travailler dans une seule université ?
- Donner à ces problèmes les moyens et les pouvoirs pour un meilleur fonctionnement : où en sommes-nous quant aux délégations de signature ? A la rentrée, les VP-CUR les auront-elles ?
- Aurons-nous une chaîne unique d'inscription opérationnelle, à la rentrée ? Cette chaîne fonctionne et se perfectionne en Guadeloupe, mais n'est pas encore au point en Martinique et reste inconnue en Guyane : le constat est fait que la perception est différente en fonction du pôle où l'on travaille.

Madame BERNABE signale qu'elle n'a pas eu de remontées d'information concernant la documentation qui a circulé sur les trois pôles et propose de le faire pour l'avancement du sujet. Elle termine en mettant l'accent sur la nécessité d'un système de communication efficace entre la gouvernance et les différents pôles pour une remontée d'information.

- Intervention du Président

L'IGAEN, qui pose un regard extérieur sur notre fonctionnement note les points suivants :

- En Guyane, le dispositif sera difficilement lisible (CUR, IESG, IUT et son isolement à Kourou) : se pose alors la question de savoir si le GIP est la bonne réponse ;
- En Guadeloupe, les directeurs d'UFR et de composantes n'ont pas été associés au débat. L'IGAEN relève que le pôle Guadeloupe affiche une volonté de spécialisation très nettement marquée ;
- Le « pays » Martinique a conservé et approfondi la réflexion menée sur l'avenir de l'UAG : gouvernance des pôles (des pôles ayant des compétences en terme d'autonomie pédagogique, administrative, financière, de structures administratives et politiques) et interrégionalité (se pose la question des compétences administratives et politiques – pré-cadrage). La Martinique a une vision plus nuancée de l'évolution, partagée par les directeurs de composantes et les élus.

Pour l'IGAEN, les points d'appui pour réussir cette décentralisation seraient :

- Une offre de formation aux normes LMD ;
- Le CUR qui serait un opérateur de gestion pour le compte des services centraux et des UFR ;
- Une centralisation des ressources pour maîtriser le redressement financier nécessaire ;
- Un projet réaliste de moyen terme réalisable dès 2004 qui doit inclure pour 10 ans le prochain contrat quadriennal (idée déjà proposée par le CNE) ;
- Un travail approfondi des compétences administratives fonction par fonction (fonctions de gestion immobilière, financière, de ressources humaines, gestion collective de la fonction scolarité à définir).

La légitimation du CUR se manifesterait par l'élection du VP CUR. Les compétences du CUR seraient alors :

- L'encadrement (des administratifs, des enseignants)
- Des compétences techniques (suivi du patrimoine, informatique...)
- Les contre-parties attendues de l'établissement (rigueur au niveau du budget...)

Enfin, l'IGAEN pense que la gestion des personnels pourrait faire l'objet de mesure de décentralisation

Afin d'aider notre Etablissement à mettre en place ces points, un livret de procédure nous sera adressé par l'Inspection Générale.

Le Président ouvre ainsi le débat.

Monsieur KOUADIO pense que la volonté de rester ensemble est forte, mais qu'il reste à déterminer le pourquoi et le comment de cette unité. Il souligne la contrainte de la distance et déplore que la Guyane n'accède pas plus facilement à l'information.

Monsieur POGNON remercie Messieurs NABAJOTH et BERNABE quant à la volonté de placer l'étudiant au cœur du débat sur la refondation. Il souligne que le CA devrait être le premier lieu de l'unité de l'UAG et marque la volonté d'être, en tant qu'étudiant, sur le même plan d'égalité que l'ensemble des administrateurs.

Monsieur NABAJOTH constate que les difficultés, de nature différente, rencontrées par les présidents successifs n'ont pas permis d'adapter l'organisation de l'administration au développement rapide de l'Université. Cela a pour conséquences ce sentiment de décalage extrêmement important entre la décision et le délai d'application de cette décision.

Il souligne que le sentiment d'appartenance à une communauté universitaire n'existe pas, ni au niveau des étudiants, ni au niveau des personnels. Les problèmes de communication peuvent être levés par une meilleure mobilité du personnels, par la concrétisation de projets sur les TIC.

Monsieur EUTROPE remercie les intervenants pour ce compte-rendu de la jeune histoire de l'UAG. Il pose le problème de l'efficacité de l'administration et expose, à titre de réflexion, deux concepts d'administration : une administration coordinatrice et une administration polaire ayant la charge de mettre en œuvre la politique interrégionale.

Pour Monsieur DAVIDAS, la complémentarité va de pair avec la mobilité et l'unité. Ainsi, il regrette que l'offre insuffisante de formations s'accompagne d'une duplication des formations entre les pays. C'est un facteur de dispersion à éviter.

Monsieur ALIN évoque la situation différente des trois pays en constatant que beaucoup parle d'unité mais cette unité devrait être, selon lui, impulsée par la Présidence. Il propose de travailler sur l'excellence de l'accueil des étudiants et l'attractivité de l'Université, l'excellence de la recherche se met en place et celle de l'enseignement est sur le bon chemin.

Il retient que l'Université n'est pas le lieu unique de résolution de tous les problèmes sociaux, mais doit être avant tout un lieu de partage des connaissances.

Monsieur DURANTY rebondit sur le concept de l'unité. Il rappelle que l'Université ne vit pas en autarcie, qu'elle est intégrée à la société et que la notion du lieu de partage des connaissances lui paraît réducteur. Enfin, il insiste sur le problème de communication inter-générationnelle existant dans notre université. Tout comme Monsieur NABAJOTH, il pense que les schémas de communication et de circulation sont à appliquer à différents niveaux.

Le Président recentre le débat : il s'agit pour l'heure de déterminer les grandes orientations d'une refondation sur lesquelles nous devons réfléchir afin de faire des propositions.

Pour Monsieur CONFIANT, en réponse aux groupes de pression existant, notamment en Martinique, il y a urgence à travailler et mettre en œuvre les décisions les plus minimales de cette déconcentration. Il faut un signe fort de l'unité et de refondation, les délégations de signature en sont un exemple. Il conclut sur l'obligation de nous unir et les moyens à se donner pour réussir cette union.

Monsieur BERNABE souhaite que soit acté un certain nombre de points tels les déclinaisons administratives, financières et pédagogiques. Il est indispensable de poser les jalons d'une réflexion. Il rappelle que, sur le point de la déclinaison pédagogique, l'IGAEN reprend certaines idéologies comme les notions de cadrage et de pré-cadrage. La réflexion sur le LMD, dont on peut regretter le manque d'avancement, est aussi un point d'appui essentiel.

Monsieur DORVILLE partageant les interventions de Messieurs BERNABE et CONFIANT, estime, néanmoins, qu'il faut s'attaquer à la carte de formation et à la réorganisation administrative et financière.

Il propose au Président de constituer une Commission de travail qui réfléchirait à ces deux domaines pendant les vacances et qui ferait des propositions au prochain CA. Il insiste tout de même sur le pouvoir d'argumentation solide dont devront faire preuve ces collègues afin de convaincre la communauté.

Le Président note que trois principes semblent être parfaitement intégrés : existence des pôles, égalité dans la différence de traitement des pôles (parité) et une certaine autonomie des pôles autour des déclinaisons administratives, financières et pédagogiques.

Monsieur SAINT-CYR appuie aussi la notion d'unité : le conseil et les institutions de pré-cadrage restent les organes de décision. Il approuve la constitution d'un groupe de travail.

Monsieur JASOR se demande si depuis l'époque des Assises les notions d'unité, de scission, de division et mise en cohésion ne sont pas des thèmes récurrents. En Martinique, poursuit Monsieur JASOR, ces Assises ont donné la création du DSI. La question qu'il se pose maintenant est de savoir s'il y a eu un véritable bilan de fait depuis les Assises sur la mise en place du DSI ?

Monsieur PORTECOP souligne les avancées réalisées : amélioration des techniques de communication (évolution du système de visio-conférence, mise en place du dédoublement du PCEM1) et implication des partenaires financiers.

Monsieur LOUIS intervient sur la parité, notamment politique dans le cadre de nos conseils centraux. Il propose que la mise en œuvre du LMD soit réfléchi en terme d'unité et non en terme de pôles Martinique, Guadeloupe et Guyane.

Monsieur NABAJOTH rappelle le cadre de départ :

- La construction du territoire universitaire passe par :
 1. Des éléments concrets facilitant la circulation des usagers (passeport mobilité)
 2. Harmonisation de la communication avec les TIC (difficultés techniques à résoudre avec la Guyane)
 3. Rien ne se fera s'il n'y a pas de formation des personnels (notamment sur l'utilisation complète des logiciels – exemple d'Apogée utilisé à environ 60%)
 4. Lever la difficulté administrative en repérant les difficultés des étudiants, celles de la lourdeur des transferts de dossiers universitaires pour passer d'un pôle à l'autre, d'une composante à l'autre.
 5. La complémentarité dans le LMD est à regarder de plus près.
- La réorganisation administrative est à construire, en pensant à une liaison fonctionnelle : administration générale / pôles ; composantes / pôles ; services / composantes. La déconcentration ensuite.
- La déconcentration administrative, financière et pédagogique se traduirait par la délégation de pouvoir et de signature. Maintenant il s'agit de savoir vers qui opère-t-on ces délégations : au niveau des CUR ? Des Doyens ? Enfin, il s'agit également de savoir comment reconstruire les services communs comme des éléments de lien entre la communauté.

Monsieur STRAZEL expose son inquiétude sur les limites à poser à l'autonomie des pôles : unité ou unicité.

Monsieur BERNABE préconise de se garder de tout systématisme concernant le LMD. Si une possibilité de diversification n'est pas créée, les moyens de cette unité que l'on souhaite ne nous seront pas donnés.

Monsieur VIRASSAMY a le sentiment que nous avons régressé. Il ne veut pas sauver l'UAG telle qu'elle est, par réformes, mais souhaite une UAG nouvelle fonctionnant différemment. Ainsi, il demande de revoir la manière dont les relations ont été conçues dans les trois pôles : parité, gestion de proximité, autonomie des pôles, moyens d'action et champs de compétences en matière de recherche et de pédagogie.

L'Université peut se baser sur les différents rapports pour sortir de cette situation. Le Ministère, comme nos départements, prévient-il, hésitent entre deux attitudes : celle de favoriser l'éclatement de l'UAG ou celle du laisser faire et observer.

Monsieur KOUADIO demande que le niveau « L » du LMD soit octroyé à chaque pôle.

Le Président souhaite répondre à la remarque de l'IGAEN quant à l'absence de projet de la Présidence sur le dossier de la refondation. Il précise que la Présidence a retenu l'option d'un débat de la communauté universitaire et non celle d'un projet imposé par le haut. Le débat est possible car les grands principes sont définis : unité, existence des pôles, parité de représentation des pôles, une certaine autonomie ou une autonomie certaine à travers des problèmes financiers, administratifs, pédagogiques et la recherche. Les étudiants l'ont encore évoqué, poursuit le Président, les problèmes de communication entre les pôles existent et nous ne savons pas exploiter tous les outils qui sont mis à notre disposition.

Le Président souhaite d'autre part, que la commission évoquée ne rassemble pas plus de 12 membres, soit 4 par pôles, composés d'enseignants et d'étudiants. Afin que le débat puisse avancer lors du prochain CA, il propose que cette commission se réunisse dès les mois d'août et septembre.

Monsieur VALAMORIN propose que le Comité de suivi se joigne aux travaux.

Monsieur ALIN ne souhaite pas une confusion de discussion : les prérogatives du CA de l'Université ne sont pas celles des Comités de suivi, quand bien même ils peuvent être consultés sur ces sujets.

Pour constituer la **Commission de travail - pôle Martinique** se proposent Messieurs SAINT-CYR, VIRASSAMY, BERNABE et EUTROPE.

Monsieur THERESINE demande un point d'ordre. Il n'est pas convaincu qu'il faille travailler pendant les vacances. Il pense que le temps devrait être laissé pour préparer ces propositions.

Le premier jour, la séance est levée à 18h05.

La séance du 09 juillet débute à 9h10.

Intervention du Comité de grève (limitée à 30 minutes)

Monsieur MOLINIE, porte parole du Comité de grève de Guadeloupe, présente aux membres du Conseil les travaux issus de la réunion en visio-conférence des comités de suivi des trois pôles. Il souhaite excuser, tout d'abord, ces collègues de Guyane et de Martinique qui n'ont pu être présents aujourd'hui. Monsieur PORTECOP représente Monsieur GRATIEN pour la Martinique.

- La résorption de l'emploi précaire :

Monsieur MOLINIE rappelle, qu'à l'issue de la grève, un accord a été signé dans l'objectif d'arrêter l'embauche de nouveaux personnels précaires sur des emplois permanents. Il note un dysfonctionnement des services du personnel.

Les comités souhaitent donc la mise en place d'un plan de formation, une réelle organisation des concours permettant le recrutement d'un maximum de personnels précaires en poste et une représentation du personnel précaire de Guadeloupe à la CPE, à l'image des CPE organisées en Martinique et Guyane. A ce titre, le comité demande au Président d'organiser une réunion pour le choix de ce représentant du personnel précaire.

- Gestion du personnel titulaire et non titulaire :

Le Comité souligne aux membres du CA qu'il n'a toujours pas réussi à obtenir des listes fiables et contrôlées du personnel, demandées depuis les grèves. Il souhaite que ce problème puisse être réglé de façon urgente, car nécessaires, ces fiches permettront de faire, pour l'établissement, une projection dans l'avenir.

- La régularisation de la paie des personnels :

Des retards de versement sont constatés, expliqués par des problèmes de disquettes venant des services de l'Agent Comptable. Le personnel extrêmement mécontent demande à ce que ce problème soit enfin résolu. Les grèves ont permis d'obtenir une dotation ministérielle de 200,000 euros au profit des personnels « sapinisables » pour la régularisation des paies en fonction des ouvertures de postes. Or, il est constaté que les agents « sapinisables » ont toujours des contrats payés à l'indice correspondant à celui d'un AST, alors que les indices devraient correspondre à la fonction occupée.

- Les postes gagés :

Enfin, le Comité demande à ce que le problème des postes gagés soit réglé, en les transformant rapidement en emplois d'Etat (sur chapitre 31-05). Environ 50 postes sont concernés. Monsieur LEJEUNE du Ministère confirme que les emplois négociés lors des grèves sont effectivement payés par l'établissement (sur chapitre 36-11) et propose alors d'attendre la réforme des universités pour traiter ce problème.

Le Président remercie le Comité d'avoir présenté aux membres du CA un bilan de leur dernière rencontre.

Monsieur VALMORIN fait remarquer avec fermeté que la situation dans laquelle l'Université se trouve est la conséquence de la gestion d'un responsable de service à qui aucune remarque n'est faite depuis des années.

Le Président rappelle à l'ordre Monsieur VALMORIN et lui demande une nouvelle fois de mesurer ses propos.

Il souhaite apporter quelques éléments d'information en réponse à l'intervention du comité de grève. Il précise que la *préparation des concours* fait l'objet d'une attention particulière (investissement de Monsieur NABAJOH sur les trois pôles dans les formations à l'environnement professionnel, à la rédaction du rapport d'activité). Il reconnaît qu'il reste beaucoup à faire, et regrette l'absence du Secrétaire Général en charge habituellement d'un tel dossier.

La nomination à la CPE d'un représentant du personnel précaire de Guadeloupe a fait l'objet, pour le moment, de trois propositions qui sont à l'étude.

La gestion des personnels titulaires et non titulaires, poursuit le Président, est rendue difficile par l'absence d'informatisation des services des personnels : DPE et DPIATOS. Mais le projet d'informatisation est inscrit dans le cadre du second CPER (achat et mise en place de logiciel) et devrait être opérationnel au plus tard début 2004.

D'autre part, il a demandé à l'Observatoire du personnel IATOS et Enseignant de l'UAG d'arrêter une pyramide des âges. Une liste fiable sera transmise aux Comités.

Le souci du Comité de grève quant au retard de versement des paies est partagé. Il veille avec l'Agent Comptable à réguler toutes difficultés dans ce processus.

Les postes gagés et la question de l'utilisation des 200,000 euros sont à l'étude. Le Président a demandé une estimation exacte du surcoût des emplois gagés : coût d'une catégorie A, B, C ; surcoût des 40% et de la part patronale normalement pris en charge par le Ministère.

Monsieur VALMORIN souhaite signaler le dysfonctionnement flagrant du service en question. Ce problème, dit-il, ne sera jamais réglé car la volonté de le régler n'existe pas. Si le service a besoin d'aide, dit Monsieur VALMORIN, qu'il en demande !

Monsieur ALIN partage le point de vue de Monsieur VALMORIN sur le point des ressources humaines. Le Président doit se pencher dessus et le CA prendre des mesures.

Approbation des conventions signées par le Président

80 conventions datant de 2001 à 2002 sont listées : des conventions signées par l'UAG, des conventions de coopération Caraïbe et Amériques, des conventions UAG suivies par les composantes et des conventions suivies par les services communs.

A la demande des membres du Conseil, Monsieur HANOT apporte des précisions sur les conventions :

n° 23. Monsieur OUENSANGA souhaite savoir de quel Laboratoire de Chimie Agro-Industriel il est question.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une convention entre le Laboratoire de Monsieur BOURGEOIS et le Laboratoire de Toulouse.

n°1. Monsieur EUTROPE trouve impensable qu'une institution bancaire puisse aider l'UAG alors qu'elle a des problèmes financiers.

Il lui est répondu que cette convention, signée en décembre 2002, a pour objectif d'accompagner l'intégration des étudiants dans la vie professionnelle. Juridiquement, elle ne pose strictement aucun problème.

Monsieur MAURIN, membre du LEAD qui a signé une convention avec cette institution bancaire, confirme que ce partenariat se passe très bien. Il s'agit d'une très bonne coopération s'inscrivant dans le cadre université / entreprise.

Monsieur DURANTY demande alors s'il n'aurait pas fallu signer une convention avec d'autres organismes bancaires.

n° 24. Monsieur DAVIDAS souhaite savoir si le développé du sigle CREPS ne contenait pas une erreur d'orthographe.

Il lui a été répondu qu'il était correct.

n°11. Monsieur JANKY corrige et précise qu'il s'agit d'une convention entre l'UAG et l'UFR de Médecine et non l'IESG comme mentionné.

Le Président confirme.

n° 19. Monsieur VALMORIN souhaite connaître le débiteur de 92,300 euros.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une convention comprenant deux contrats.

Monsieur OUENSANGA demande de préciser le groupe de recherche en question. Lui est répondu qu'il s'agit du groupe AOC.

Madame LESCS complète en précisant que c'est la Communauté européenne qui rémunère le chercheur.

n° 6. Monsieur THERESINE rappelle qu'il avait déjà signalé que le Conseil d'UFR devait se prononcer sur ce type de convention. Il rappelle la procédure qui avait été arrêtée : d'abord présentée au Conseil d'UFR, la convention est ensuite adressée à la Présidence.

Il lui est répondu que la procédure sera revue à la rentrée.

n° 17. Monsieur THERESINE réitère la remarque faite précédemment. En outre, il souhaite savoir si l'Europe, dans le cas de l'enseignant qui assure 100 heures de droit européen et pour lequel il faut faire un rapport, paie l'enseignant ou la composante.

Monsieur VIRASSAMY dit ne pas savoir de quoi il s'agit et le Président propose de faire remonter le dossier au BRI, à la DAF et à la DAJ.

Le Conseil engage une discussion sur la procédure de signature des conventions. A la suite de ce débat, le Président rappelle que les circuits doivent être respectés et demande à la division des affaires juridiques de proposer une procédure qui sera diffusée et imposée à la communauté.

Le Président aborde ensuite la convention relative à la création d'un IUP d'ingénierie informatique, mathématiques et sociétés de services à l'UAG. Cet IUP rattaché à l'UFR SEN est en place depuis la rentrée universitaire 2002. L'objet de cette convention est de définir les modalités de participation financière de la Région Guadeloupe dans la réalisation de ce projet.

Le Président répondant à Monsieur DORVILLE qui s'inquiétait du suivi financier des conventions, rappelle au CA que tout original de convention est en bout de chaîne adressé à l'Agent Comptable. Il informe Monsieur LINGUET que rien ne se fera sans l'accord du FEDER et la disponibilité des fonds du maître d'ouvrage.

Monsieur THERESINE demande à revoir la formulation du point 4 de la convention.

Monsieur MAURIN, compte tenu de l'offre étoffée du SEPFC en matière de formations multimédia, trouve dommage que l'UAG dispose de plusieurs formations très proches. Avec cette formation « Programme numérique » de la Région, il se demande s'il y a eu une recherche de complémentarité de l'offre de formation.

Madame MORAVIE demande de bien saisir que cette formation est faite dans le cadre d'une formation initiale.

Le Président reconnaît que nous disposons à l'UAG de 3 ou 4 formations très proches l'une de l'autre et qu'effectivement, une réflexion est à mener.

Le Président aborde la convention constitutive de création du GIP Formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP). Il précise que ce GIP FCIP existe déjà en Martinique, se met en place en Guyane et devrait l'être bientôt en Guadeloupe.

Monsieur DORVILLE fait remarquer que ce GIP date de plus d'un an. Le but est de permettre aux recteurs de mieux gérer leurs titres de recettes. Mais ne pouvant le faire seuls, ils y ont intégré les IUFM. Monsieur DORVILLE souhaite informer le CA qu'en définitive, seul le recteur, qui dispose de 80% des voix, a autorité et procède à sa manière.

Monsieur NARAYANINSAMY, en réponse à la question de Monsieur SAINT-CYR, informe que la participation financière de l'UAG est de 5%.

Un débat s'engage sur la contribution financière de l'Université et les apports d'un tel partenariat

Le Président note que l'avis du CA sur la convention de création du GIP FCIP Académique n'est pas favorable. Il en informera le recteur de Guyane.

Approbation des propositions de la CPE plénière

Concernant la nomination d'un représentant de personnel CEC à la CPE, il semblerait qu'il n'y ait pas eu de consultation préalable entre les personnels. Le Président demande alors au CA si l'autorisation lui est donnée de relancer cette consultation et d'entériner le choix qui sera fait.

Le Conseil donne son accord au Président.

Le Président procède au classement proposé à la CPE du 26 juin 2003.

Monsieur JANKY fait remarquer que, depuis son arrivée, il n'a cessé de demander du personnel pour son UFR qu'il n'a toujours pas obtenu. Or, cette année, avec le départ à la retraite du responsable administratif de l'UFR et le dédoublement du PCEM1, un « travail monumental » est à faire (augmentation du nombre d'étudiants, procédure des examens plus lourde).

Après avoir rappelé les difficultés des services et des composantes relevées par la CPE, le Président rappelle qu'il a fallu arrêter un classement, mais qu'il lui semble que le poste placé en première position avait été une demande de l'UFR de Médecine.

Monsieur SAINT-CYR suggère d'essayer d'avoir une vision plus large des moyens et de la satisfaction des besoins. Il propose d'engager une négociation avec les collègues pour un échange d'affectation de poste.

Monsieur CONFIANT, membre du Conseil de la Faculté des Lettres, après avoir dit son étonnement concernant cette dotation de poste, ne s'oppose pas au principe, mais demande de trouver une procédure d'échange.

La question de la transformation directe des emplois gagés en emplois d'Etat est abordée. Le Président s'interroge sur la nécessité de la demande de transformation. En effet, la réponse du Ministère a été négative. En revanche, la CPE propose de classer des rangs n° 13 à 20 des emplois gagés en demandant à les transformer en emplois d'Etat.

Monsieur LOUIS pose le problème du risque de déclassement possible, compte tenu du non-respect obligé du classement proposé.

Le Président le rassure que ce risque n'existe pas et soumet ce relevé de décision au vote du CA.

Le CA adopte ce relevé avec 2 abstentions, 1 membre ne prenant pas part au vote.

Approbation de la convention UAG / IUFM Guyane

Le Président fait un bref rappel des faits. Une convention a déjà été adoptée avec les IUFM de Guadeloupe et de Martinique. La convention avec l'IUFM de Guyane devait connaître quelques modifications. Depuis, les trois IUFM ont signé leur contrat quadriennal avec le Ministère.

Monsieur DAVIDAS fait un bref historique de la mise en place de ces trois conventions. Pour la convention avec l'IUFM de Guyane, la discussion a été longue car un politique exigeait que l'UAG admette le principe de la présence du directeur de l'IUFM aux CA des différents Conseils de l'UAG, avec voix délibératives, ce qui n'est pas réglementaire.

Monsieur DORVILLE, représentant les trois directeurs d'IUFM, souhaite que les trois conventions soient identiques, surtout sur le point essentiel de la représentativité. Il approuve les articles 1 et 3.

Le Président soumet ainsi au CA l'approbation de cette convention.

Le CA approuve la convention UAG / IUFM Guyane à l'unanimité moins 1 abstention.

Le Président remercie Messieurs DORVILLE et DAVIDAS.

Approbation des modifications des statuts (SEPFC, SUAPS et SUMPPS)

Ces modifications, examinées par la Commission des statuts et conformément aux directives du Ministère, visent à améliorer le fonctionnement de ces services.

- Le SEPFC devenant le SUEPFC

Madame MORAVIE explique sa vision personnelle du service dont elle a la direction. Elle trouve que le SEPFC est considéré comme un service invisible, comparativement aux autres services communs. La présence de ce « U » se justifie donc pour insister sur l'appartenance du SEPFC à l'UAG et renforcer son image.

Par ailleurs, elle informe l'assemblée des difficultés rencontrées :

- La nécessité de recruter du personnel sur des contrats de 12 mois au lieu de 10, comme actuellement. En effet, à part un personnel de catégorie A, la majeure partie du personnel, très dévoué, est un personnel à statut précaire ce qui rend leur action difficile.
- Le sentiment d'abandon et d'isolement des personnels de ce service. Elle propose une implication plus importante de la direction de l'UAG.
- Malgré une disponibilité des financements régionaux, il n'est pas simple de mettre en place des formations dans la mesure où il est impossible de justifier les états.

Après un échange sur le contenu de l'article 5 concernant notamment la nomination du directeur, la nature du rapport annuel, la suppression ou non de l'article 5, la relation entre l'article 11 et l'article 5..., il est finalement retenu les modifications suivantes :

- *Article 3* : suppression de « validation des acquis professionnels (VAP) » pour ne mentionner que « validation des acquis et de l'expérience (VAE) »
- *Article 5* : reste inchangé dans l'ensemble et est apportée la précision « Directeur des services »
- *Article 10* : suppression de la double délégation (« mandat sur mandat ne vaut »)
- *Article 8, 3ème alinéa* est complété : « rendre compte au Conseil d'administration des activités du service dans un rapport annuel »
- *Article 11, 5ème alinéa* est modifié : « participe par ses avis au choix des formateurs dont le recrutement est proposé aux Commissions de Spécialistes ».

Le Président a noté la demande de recrutement de personnels sur des contrats de 12 mois. Il propose d'en discuter ultérieurement. Il soumet cette modification de statuts du SEPFC aux voix du Conseil.

La modification est adoptée à l'unanimité.

- Le SUAPS

Après avoir précisé que ce service commun n'avait pas de statut déposé, le Président apporte deux modifications à l'article 4 :

1. le conseil des sports comprend 24 membres et non 25
2. sont membres élus 3 enseignants, 3 étudiants et 3 représentants du personnel non enseignant ou leurs suppléants

Il confirme à Monsieur NARAYANINSAMY qui posait la question, qu'il s'agit bien du SUAPS et non du SIUAPS.

Monsieur NARAYANINSAMY propose, ensuite, à l'article 5 de préciser : « (...) des membres du conseil d'administration de l'université. Ils sont choisis au sein de ce conseil ».

Le Président soumet ce projet de statut à l'approbation du CA.

Les statuts du SUAPS sont adoptés à l'unanimité.

- Le SUMPPS

Madame le Docteur SALOMON signale que seulement deux conseils de service ont eu lieu depuis cinq / six ans. Les statuts étaient attendus depuis.

Monsieur NARAYANINSAMY propose au :

- *titre 3, personnalités choisies par le Président de l'UAG* : suppression du Directeur du CROUS et de mettre à la place « un représentant du CROUS »
- *titre 4, d)* : suppression de « dotation en emploi sur le budget de l'Etat » qui n'est pas une ressource financière.

Le Président soumet ce projet de statut à l'approbation du CA.

Les statuts du SUMPPS sont adoptés à l'unanimité.

Avant de passer aux questions diverses, le Président fait un appel à candidatures pour constituer la Commission de travail qui se penchera, aux mois d'août et septembre prochains, sur les grandes orientations de la refondation.

Se proposent alors :

- **Commission de travail - pôle Guadeloupe** : Messieurs JANKY, JASOR, THERESINE et PETIT.
- **Commission de travail - pôle Guyane** : Messieurs CLERGEOT, LINGUET, LOUISON et Madame TARADE (sous réserve de son acceptation).

Questions diverses.

- Les problèmes de factures avec l'éditeur Ibis Rouge

Monsieur CONFIANT expose la situation très difficile des groupes de recherche qui ont une dette de 13,000 euros envers Ibis Rouge. Aussi, il demande qu'une DBM soit faite pour régler cette facture ; le risque d'aggraver la trésorerie du GEREK est sérieux tout comme l'arrêt de leurs publications.

Monsieur VIRASSAMY profite de l'occasion pour annoncer que les groupes de recherche ne connaissent toujours pas le budget qui leur a été attribué.

Monsieur l'Agent Comptable informe qu'environ 70% du personnel de la DAF traite un nombre très important de factures. La situation est donc plus critique pour certaines entreprises qui attendent d'être payées depuis des mois.

Il précise que la date du 10 juillet 2003 a été communiquée à toutes les composantes afin qu'elles transmettent à la DAF leurs modifications pour la DBM.

Monsieur VIRASSAMY demande comment faire une DBM qui concorde avec les fonds de l'UAG et qui n'aggrave pas la situation financière actuelle.

Certaines composantes affirmant ne pas avoir reçu de courrier de la DAF et trouvant la date du 10 juillet trop juste, l'Agent Comptable propose la date butoir du 18 juillet.

Monsieur BERNABE ajoute que la situation du GEREK est plus grave car le personnel est dans l'incapacité de saisir les factures dans Nabuco.

Monsieur VALDEVIT lui suggère de se rapprocher du service informatique qui lui communiquera le code nécessaire.

Monsieur VIRASSAMY demande à l'Agent Comptable si le contenu de l'UB Recherche est clarifié. Ce à quoi Monsieur VALDEVIT lui répond que l'information a été transmise au BRS et que le problème sera réglé suite à la DBM.

Sur la présence effective de l'IREM dans l'UB Recherche, Monsieur VALDEVIT précise la particularité de l'IREM qui n'est pas un laboratoire. Il n'empêche qu'environ 15,000 euros ont été prévus à la prochaine DBM pour ce service.

- Informations sur JEFYCO

Monsieur VALDEVIT informe que ce logiciel sera opérationnel au 1^{er} janvier 2004. En outre, au 1^{er} septembre prochain, un des deux créateurs du logiciel, par mouvement de mutation, sera affecté au CRI Guadeloupe. Il procédera à la mise en place de ce logiciel.

Monsieur VALMORIN souhaite connaître le coût de ce logiciel, car, il avait été dit au départ qu'il était donné gratuitement. D'autre part, il désire comprendre pourquoi il a été décidé d'abandonner Nabuco, pour y revenir quelques mois après et à nouveau l'abandonner pour Jefyco.

Monsieur BERNARD, Directeur par Intérim du CRI-G, rappelle que la décision de quitter Nabuco et de prendre Jefyco avait été acté à un précédent CA.

Le bilan de juillet 2002 à février 2003 est le suivant :

- Constat : environ 20 universités ont abandonné Nabuco pour Jefyco ;
- 6 techniciens travaillent au CRI Guadeloupe. Il a été demandé à un ingénieur de mettre en place Jefyco. En outre a également été faite une demande de personnel ;
- Des formateurs ont assuré la formation des personnels en décembre et février ;
- Il a fallu renouveler les serveurs (achat : 50 000 euros) ;
- Il y a eu, entre temps, des problèmes techniques entre la DAF et le service informatique ;
- Un ingénieur a été affecté au CRI Guadeloupe pour faciliter la saisie des données ;

En février, plusieurs éléments ont ralenti l'évolution du projet (grèves, l'impossibilité de réunir un CA ou budget arrêté par le recteur) ayant pour conséquence la décision au mois d'avril de revenir à Nabuco (transition fin 2002 / 2003). Monsieur BERNARD termine en précisant qu'afin d'être opérationnel au 01 janvier 2004, de nouvelles formations seront mises en place.

Le Président précise que le coût de la formation Jefyco est le même que celui de la formation Nabuco.

- La réinformatisation du SCD, validation de la demande DOCUP pour la BU Martinique

Madame BERNABE rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat quadriennal et qu'une demande de financement complémentaire a été faite à la Préfecture de Martinique.

Monsieur PORTECOP ajoute que ce projet entre dans le cadre du DOCUP Martinique et est suivi par le CRI Martinique.

Madame BERNABE sollicite l'accord du CA.

- Le financement des activités sportives du SUAPS

Le dernier CA a constaté l'illégalité de participation des étudiants aux frais de dossiers. Le problème est de trouver désormais une solution permettant une participation suffisante de l'UAG pour la continuité et le développement de activités du SUAPS.

Le Président informe que l'Université de Rennes 2, qui est aussi sous le coup d'une inspection générale, tente de trouver une solution avec l'apport de fonds propres, une participation volontaire des étudiants et une volonté affichée des associations d'étudiants et d'associations sportives d'aller à la recherche de fonds. Or il n'existe pas d'associations sportives à l'UAG.

Monsieur EUTROPE demande dans quelle mesure, pour pérenniser la situation, la Région pourrait apporter son concours et dans quelle mesure l'UAG pourrait plaider la cause du SUAPS auprès de cette Collectivité.

Le Président lui annonce que la Région finance des actions, notamment le Conseil Régional du Sport Universitaire (financement du déplacement des étudiants sur la base de projets) et qu'il arrive même au SUAPS de financer certaines actions du CDSU. Il lui signale également qu'il pourrait être envisagé l'aide de trois partenaires : le CRSU, le FNDS Etat (la Préfecture) et Jeunesse et Sport.

Madame CAZALON propose de laisser aux étudiants le choix de payer ou non les droits.

Le Président conclut en signalant qu'il en discutera avec Madame FEDEE lors de sa prochaine venue en Martinique.

- La désignation du remplaçant de Monsieur DAUMAS au CA de l'IUFM

Constatant le départ de Monsieur DAVIDAS, le Président propose d'en discuter au prochain CA.

- Affectation des personnels IATOS dans les nouvelles structures accueillant les DEUG Histoire et Lettres

Madame LESCS, se faisant le porte-parole des collègues de l'Antenne de Lettres, demande si du personnel sera affecté dans les nouvelles structures accueillant ces DEUG. Ces derniers s'ouvriront-ils dans le cadre du DLI ? à Saint-Claude ? ou à l'Antenne de lettres elle-même ?

Le Président rappelle que la décision de principe avait déjà été prise depuis cinq ans.

Le Vice-Président du CUR-Guadeloupe ajoute que les assurances ont été données concernant la livraison du bâtiment de Saint-Claude pour septembre prochain. Il précise que le comité de suivi de la Région attaché à la vie étudiante gère les problèmes de restauration.

Au sujet de l'ouverture de la Prépa de Lettres, il informe les membres du Conseil que des rencontres ont déjà eu lieu avec Messieurs CHALI et DAVIDAS et qu'il se rapprochera prochainement du CUR- Martinique. Une mutualisation et un redéploiement du personnel est envisagé pour répondre au besoin de la rentrée universitaire dans ces nouveaux bâtiments.

Madame BERNABE complète l'information donnée en précisant que la logistique documentaire est aussi en place : les acquisitions ont déjà débuté, convention signée avec la Bibliothèque Bétino LARA pour des places assises et une mise à disposition du fonds documentaire...

Le Président conclut sur l'importance de ce défi lancé avec la Région Guadeloupe. Il souhaite que ce Campus soit attractif d'où le parti pris d'accentuer le volet TIC en proposant, notamment, de la documentation en ligne.

- Le point d'avancement du dédoublement du PCEM1 en Martinique

Monsieur JANKY dresse un bilan sur ce point, depuis la prononciation du CA il y a un an. Il a espoir que le système de visio-conférence fonctionnera même si pour l'heure il existe encore quelques ratés. En revanche, il insiste sur le fait que le local, un ancien hangar, ne pourra être utilisé en l'état : absence de système de climatisation, pas d'accès aux toilettes.

Le Président souhaite distinguer les problèmes techniques de l'Amphithéâtre Benjamin qui se poseraient même s'il n'était question de dédoublement de la filière PCEM1. Il précise que des problèmes ont été confirmés avec les derniers essais de visio-conférence il y a un mois. En l'occurrence, l'installation d'un système de climatisation est à l'étude afin de trouver le financement nécessaire à ces travaux.

Monsieur JANKY insiste sur les problèmes et rappelle qu'il était question d'effectuer certains travaux pendant les vacances de Noël. Ils n'ont pas été réalisés.

Concernant les problèmes de locaux, Monsieur BERNARD informe l'assemblée de la dotation de 457,000 euros accordée par la Région Guadeloupe pour l'Amphithéâtre Benjamin et de l'effort financier de 297,000 euros consenti par l'UAG.

Le Président précise que des évaluations des coûts du bâtiment et de la climatisation et du type de climatisation ont été demandées. Il termine en signalant qu'il s'agit de trouver un financement, même si certaines pistes semblent se confirmer.

Il semblait à Monsieur JASOR que le montant des crédits fléchés était épuisé.

Monsieur BERNARD confirme que cette recette n'avait jamais été enregistrée totalement : les 297 000 euros ont été versés en novembre 2002 et l'UAG reste en attente du versement de la deuxième partie de la subvention de la Région.

- La sécurité sur le Campus

Monsieur DURANTY souhaite savoir ce qui est fait dans ce domaine sur les autres campus et quelles solutions trouver pour sécuriser les bâtiments. Il éprouve des difficultés à trouver des solutions souples et efficaces.

Le Président signale qu'une réunion est prévue le 10 juillet avec la Commission Hygiène et Sécurité. Il souligne, de plus, qu'une distinction entre la sécurité des biens et la sécurité des personnes est à faire. Enfin, il rappelle que depuis la présidence de Madame ABAUL, des courriers ont été adressés aux instances concernées des trois pays pour que soient mises en place des rondes régulières de policiers à des heures différentes. Pour le Campus de Fouillole, devaient intervenir les policiers de la BAC.

Le problème n'est pas simple : le Vice-Président du CUR Guadeloupe a rencontré le sous-préfet pour obtenir une franchise. Pour la troisième fois, un courrier a été adressé au commissariat et à la Sous préfecture mais, un nouveau sous-préfet ayant été nommé depuis, toute la procédure est à refaire.

Monsieur VALMORIN suggère d'utiliser les médias pour informer du problème.

Le Président prend note.

Monsieur EUTROPE expose le cas d'un déséquilibre sur le Campus de Schoelcher qui, malgré plusieurs plaintes et interventions, est toujours sur le site. En conséquence, il ne voit pas comment pourrait s'appliquer les conventions signées.

Monsieur DURANTY rappelle la proposition faite par les étudiants de négocier avec le responsable de transport urbain de Pointe-à-Pitre afin de mettre en place un itinéraire différent.

Le Président lève la séance à 14 heures.